

# Musique en ligne : Free signe avec Deezer.com

Après Neuf Cegetel et Orange, c'est au tour de Free de se déclarer. Selon *La Tribune*, la filiale du groupe Iliad officialise son accord avec le site Deezer.com. Grâce à un accord avec la Sacem (Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musiques), les 'freenautes' pourront accéder à un catalogue de 200.000 titres.

Et d'ici à septembre, le catalogue sera étendu à 1 million de titres. Des artistes tels que la britannique *Sade* ou encore le duo français *Air* font déjà partie des titres disponibles. Toutefois, les morceaux seront uniquement écoutables en *streaming* (lecture continue en ligne). Et les abonnés n'auront pas la possibilité de copier leur musique sur un baladeur numérique.

Cette annonce de Free fait suite à celles de Neuf Cegetel et d'Orange.

Pour rappel, Neuf a décidé de proposer à ses 3 millions d'abonnés un accès au catalogue du géant Universal Music. Les abonnés à l'offre triple (TV, téléphonie et Internet) pourront télécharger gratuitement les morceaux de leur choix, en étant limités à un sur 9 styles musicaux possibles (sinon, il leur en coûtera 5 euros par mois pour l'ensemble du catalogue). Et contrairement à l'offre de Free, il ne s'agit pas de *streaming*.

Quant à Orange (France Télécom), le contenu de son offre de téléchargement n'a pas encore été rendu public. Il ne sera disponible que courant 2008.

Face à ces deux concurrents déclarés, Free qui vante un catalogue « très large », n'a pas encore gagné la partie.